

PROVENCE ÉOLIENNES



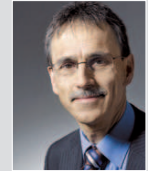
Un des trois mâts de mesure installé dans le périmètre du projet de parc éolien de Provence

LES ATOUTS DU PROJET ÉOLIEN DE PROVENCE RECONNUS PAR LE CANTON DE VAUD

Le site de Provence est éloigné des zones d'habitation denses et présente une forte exposition au vent. La bonne accessibilité des installations projetées et le soutien témoigné par les

autorités communales en font dès lors un site idéal pour l'énergie éolienne. Les études de faisabilité, en bonne voie, permettent d'envisager l'installation de 20 à 30 éoliennes sur le site de

Provence, pour une production de plus de 200 millions de kilowattheures, répondant aux besoins annuels en électricité de près de 60'000 ménages.



PIERRE-ALAIN URECH
Directeur général de
Romande Energie

ÉDITO

Au printemps 2011, le canton de Vaud a lancé une procédure d'identification des sites propices au développement de l'énergie éolienne. Les entreprises actives dans ce domaine ont été invitées à lui transmettre leurs projets de façon à ce qu'ils fassent l'objet d'une évaluation approfondie. Celle-ci s'est fondée sur une dizaine de critères dont le potentiel énergétique, l'impact sur le paysage, l'impact environnemental ou les modalités de raccordement du parc éolien au réseau de distribution électrique.

Au terme de cette procédure d'évaluation, les services cantonaux ont identifié 19 projets pouvant être considérés comme particulièrement pertinents - et donc prioritaires - au regard des objectifs que s'est fixé l'Etat de Vaud en matière de production d'électricité d'origine renouvelable. Les sites concernés vont être intégrés au plan directeur cantonal.

Le projet éolien de Provence fait partie de ceux retenus par le canton de Vaud, sous la condition qu'il fasse l'objet d'une coordination avec le canton de Neuchâtel.

Porteuses de ce dossier, Romande Energie et ewz se réjouissent de voir reconnues la qualité et la pertinence de ce site pour le développement de la production éolienne.

Le journal que vous avez entre les mains est l'occasion de vous informer sur l'état d'avancement de ce projet et sur ses étapes ultérieures. En vous en souhaitant une bonne lecture, nous vous prions de croire à l'expression de nos sentiments distingués.

Message de la Municipalité



Une reconnaissance méritée

La commune de Provence est à la fois satisfaite et fière que son projet de parc ait été retenu dans la planification éolienne cantonale. Satisfaite car cette décision marque une étape importante dans le développement du projet. Fière car il s'agit d'un choix qui souligne les atouts du site de Provence.

Nous sommes confiants quant aux

conditions posées par les autorités cantonales. Les mesures de vent en cours révélant un potentiel venteux très propice, il serait regrettable de ne pas pouvoir en profiter pour produire localement une électricité 100% renouvelable.

Parce qu'il est primordial que ce projet suscite votre adhésion, le rôle de la Municipalité consiste à présent à

favoriser le dialogue avec les habitants. C'est pourquoi nous aurons le plaisir de continuer à vous informer à ce sujet.

Au nom des autorités
communales de Provence :

Johnny Favre, syndic

PROVENCE ÉOLIENNES

MESURES DE VENT

Les mesures de vent ont débuté par l'installation successive de trois mâts de mesure, d'une hauteur de 60 à 80 mètres, et d'un sodar. Les différents instruments installés sur les mâts (anémomètres, girouettes et diverses sondes) ont mesuré le vent (intensité, régularité, direction, etc.) durant une période de 18 mois. Les mâts seront démontés d'ici quelques semaines.

Les premières mesures de vent sont très encourageantes et permettent déjà de reconnaître le potentiel du projet de parc éolien de Provence en termes de productivité. En effet, celui-ci pourrait, selon les estimations, produire de l'électricité équivalant aux besoins annuels de près de 60'000 ménages.

Toutefois, afin de disposer de données complètes et vu la complexité du terrain, la société qui a procédé aux mesures préconise de compléter les mesures de vent réalisées. Ainsi, des mâts de mesure supplémentaires feront l'objet d'une mise à l'enquête publique en vue d'être installés d'ici le début de l'été 2012.

L'ensemble des mesures de vent effectuées permettra ensuite de déterminer précisément le potentiel du parc ainsi que la localisation et le gabarit des éoliennes.



Mesures de vent par sodar, appareil qui utilise les ondes sonores pour mesurer la vitesse et la direction des vents

CONTACTS :

ewz
Mme A.-C. Pliska
 Investissements en Energie Renouvelable
 058 / 319 27 52
 anne-claire.pliska@ewz.ch

Romande Energie
M. J.-F. Caddoux
 Responsable Projets Energies Renouvelables
 021 / 802 93 20
 jean-francois.caddoux@romande-energie.ch

INTÉGRATION ENVIRONNEMENTALE

Parallèlement aux mesures de vent, de nombreuses études ont été menées afin de garantir une intégration maximale du parc dans son environnement. Des appareils ont été installés à 80 mètres de haut pour enregistrer les cris des chauves-souris du coucher au lever du soleil. D'autres investigations ont porté sur les oiseaux, sur la faune et sur la flore. Les mandataires ont rendu des premiers résultats positifs.

ET CE N'EST PAS TOUT

A chaque emplacement potentiel d'une éolienne, une analyse géotechnique a été réalisée pour déterminer notamment le niveau du rocher et son orientation. Des investigations archéologiques de surface ont été effectuées sur l'ensemble du territoire concerné. D'autres études ont été menées ou sont en cours : transport, acoustique, ... aucune composante du projet n'est laissée au hasard.



Mât de mesure d'une hauteur de 80 mètres

LES PROCHAINES ÉTAPES

Printemps – Été 2012

La liste des parcs retenus par le Conseil d'Etat vaudois prendra la forme d'une fiche du plan directeur cantonal. Celle-ci fera l'objet d'une mise en consultation dans le courant du mois de mai. Une fois que la planification définitive sera adoptée par le gouvernement vaudois, elle sera transmise au Conseil fédéral, qui devra l'approuver.

En parallèle, le projet de parc éolien de Provence fera prochainement l'objet d'une coordination entre les cantons de Vaud et de Neuchâtel.

Dès l'automne 2012

Les études de faisabilité étant terminées, le projet sera ensuite, peut-être dès l'automne 2012, soumis aux autorités communales de Provence en vue de la modification du plan partiel d'affectation.

Enfin, si la procédure de planification à l'échelon communal débouche sur un résultat positif, le permis de construire du parc éolien devra encore être mis à l'enquête.

IMPRESSUM

EDITION ET IMPRESSION :
ROMANDE ENERGIE



PAPIER ISSU DE
SOURCES RESPONSABLES